

La Région instaure une charte de droits et devoirs du lycéen au sein de ses établissements

Vivre en société, c'est à la fois respecter des droits et des devoirs. Laurent WAUQUIEZ, Président d'Auvergne-Rhône-Alpes, a annoncé aujourd'hui la mise en place d'une charte des droits et devoirs dès la prochaine rentrée scolaire. La Région investit massivement pour offrir les meilleures conditions de réussite à ses lycéens, et souhaite, qu'avec cette charte, les lycéens s'engagent à leur tour et agissent avec responsabilité au sein de leurs établissements.

Une charte pour agir avec responsabilité

Avec la charte des droits et devoirs, la Région souhaite que les lycéens prennent conscience qu'ils ont des droits mais également des devoirs à respecter au quotidien :

- **Respect des professeurs et personnels des lycées**
- **Respect du matériel et des locaux**
- **Respect des livres fournis gratuitement par la Région**

La Charte des droits et devoirs pour responsabiliser les lycéens

Chaque année, pour pouvoir bénéficier du Pass'Région, le lycéen devra signer la charte lors de la remise ou de la mise à jour de son Pass'Région. Cette charte constituera une prise de conscience et d'engagement du lycéen. En parallèle, elle instaurera la possibilité pour la Région de **suspendre les avantages du Pass'Région en cas de mauvais comportement ou d'actes malveillants** au sein des établissements en lien avec la communauté éducative.

La Région soutient les lycéens

- **Plan Marshall des lycées**

En 2015, un lycéen sur six était accueilli dans un lycée en mauvais ou très mauvais état en Auvergne Rhône-Alpes. La Région a lancé un plan Marshall des lycées de 1,5 Mrd € pour rénover ses lycées et offrir les meilleures conditions de réussite à ses lycéens.

Le plan inclut également un volet de sécurisation de ses lycées à hauteur de 90 M€. Aujourd'hui, 90% des établissements bénéficient d'un équipement de sécurité et dans les 10%, restants les travaux ont déjà commencé ou sont planifiés.

- **Gratuité des manuels scolaires**

Avec la réforme des lycées qui sera mise en place à la rentrée 2019-2020, la Région a fait le choix de prendre en charge l'achat des manuels scolaires des voies générales et technologiques, ce qui représente environ 250 € par élève.



Lyon, le 1^{er} avril 2019

Page 2 / 2

- **Le Pass'Région**

Gratuit et à destination de tous les lycéens et apprentis de la Région, il offre de nombreux avantages pour les accompagner dans leur quotidien et leur scolarité. Au total, les subventions du Pass'Région représentent environ 600€ par jeune.

- **Nouvel espace numérique de travail (ENT)**

Un nouvel ENT, unifié pour l'ensemble des lycées de la Région et accessibles également aux collèges, sera ouvert en **septembre 2019**. L'outil servira à **simplifier les communications entre les acteurs de la communauté lycéenne** : personnels, parents, élèves.

« La Région investit massivement pour les lycéens : dans les bâtiments, la gratuité des manuels scolaires et le Pass'Région. En contrepartie, le lycéen doit prendre conscience qu'il a des droits, mais aussi des devoirs, et qu'il doit respecter les professeurs, le personnel, les locaux et le matériel, ainsi que ses camarades. La mise en place de la Charte des droits et devoirs du lycéen est avant tout un acte pédagogique et éducatif, qui fédère l'équipe éducative, les familles et la Région autour des valeurs du respect et du bien vivre ensemble. »

Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

